

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Joanie Dubé-Luneau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f415a2772461ef74cf039f8c>

Date d'obtention : 2024-09-27 15:29:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut tout d'abord évaluer si l'intervention nous appartient ou non (de qui provient la dénonciation). Ensuite si nous devons intervenir, s'assurer de recueillir la version des faits de toutes les personnes impliquées, sauf dans le cas où l'instigateur est malveillant (chantage, menace, etc.) dans ce cas l'instigateur doit être rencontré afin d'être informé qu'il y a un processus en cours et son cellulaire doit être confisqué immédiatement. En aucun cas l'intervenant ne consulte le contenu du cellulaire. Si l'instigateur est jugé malveillant, aviser immédiatement le service de police et poursuivre la collecte de données auprès des autres témoins. Si l'instigateur n'est pas malveillant, les services de police peuvent être avisés seulement à la fin de l'intervention. Utiliser la grille d'évaluation de l'incident.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'en cas de non-collaboration de l'une ou l'autre des parties, le service de police doit être contacté afin de prendre en charge le reste de l'intervention.

Il est important d'intervenir seulement lorsque la victime ou un autre adolescent dénonce une situation.

Pas en cas de demande des parents ou du service de police.

Faire preuve d'empathie et de bienveillance.

Soutenir la victime.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

S'assurer que la victime et les témoins soient en confiance et qu'ils confient toute l'information connue par rapport à la situation. Cela est primordial afin d'effectuer une intervention adéquate. Également, s'assurer de la nature de l'instigateur pour ne pas contaminer l'enquête.